

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL D'OCCITANIE

art. L.411-2 du code de l'Env

Référence du projet : 2024-04-20X-00672

Dénomination du projet : Lézards et stratégie de gestion du stress hydrique

Bénéficiaire (s) : Jean-François Le Gailliard CNRS Paris

Lieu des opérations : Bethmale (09), Carcassonne (11), Lodève (34), Perpignan (66) : capture et Moulis (09), Pic du midi de Bigorre (65) : expérimentation

Espèces protégées concernées : Lézard de Bonnal *Iberolacerta bonnali*, Lézard vivipare *Zootoca vivipara* et Lézard catalan *Podarcis liolepis*

MOTIVATION ou CONDITIONS

Contexte :

Le présent projet concerne l'étude du stress et des pertes hydriques chez 3 espèces de Lacertidae, dans le cadre d'une étude plus globale intégrant d'autres espèces de lézards en Europe et Afrique. L'objectif est d'étudier des espèces provenant de milieux contrastés afin d'étudier tout le panel des mécanismes impliqués dans la résistance aux contraintes hydriques le long de gradients d'aridité. Par ailleurs, les conclusions de cette étude permettront d'identifier les espèces les plus sensibles face aux contraintes hydriques dans un contexte de changement global.

Le projet prévoit de se focaliser sur 3 espèces de lézards d'Occitanie : le Lézard vivipare *Zootoca vivipara*, le Lézard de Bonnal *Iberolacerta bonnali* et le Lézard catalan *Podarcis liolepis*, incluant de la capture, du transport, de l'hébergement temporaire et des mesures sur les animaux entre l'été 2024 et l'automne 2025.

Espèces soumises à la dérogation :

L'intérêt de travailler le long de gradients d'aridité/altitudinaux dans le cadre de cette étude est avéré. Les auteurs ont d'ailleurs fait le choix de sélectionner une espèce vivant principalement dans des habitats frais et humides (Lézard vivipare), une espèce méditerranéenne (Lézard catalan) et une espèce montagnarde (Lézard de Bonnal). Les perturbations sont toutefois à éviter le plus possible sur les populations de cette dernière, classée « vulnérable » sur la Liste rouge nationale. C'est cependant l'espèce de lézard de montagne la moins sensible à l'extinction (les autres Lézards des Pyrénées étant classés « en danger d'extinction »).

Les sites de capture identifiés ont été convenus avec plusieurs experts, dans des sites de forte densité, afin de limiter l'impact sur les populations. Les auteurs soulignent l'implication des experts, notamment de Gilles Pottier, coordinateur du PNA Lézards des Pyrénées, dans le cadre de l'étude. Par ailleurs, les résultats de cette étude pourront également être valorisés dans le cadre du PNA mais également dans le cadre du programme Sentinelles du Climat mené en Occitanie.

Protocoles appliqués :

Les auteurs détaillent les précautions apportées lors de la capture, du transport et du maintien en captivité des individus (20 mâles adultes maximum par espèce). Les individus de basse altitude (Lézard vivipare et Lézard catalan) seront hébergés au CNRS de Moulis pendant les

expérimentations (pendant 5-6 jours) ; les individus de Lézard de Bonnal seront quant à eux hébergés au laboratoire du Pic du Midi de Bigorre (également pendant 5-6 jours) afin de réduire des effets liés à une trop forte variation d'altitude chez cette espèce (hyperoxie). Tous les individus seront ensuite relâchés sur leur lieu de capture. Les auteurs sont tous formés et ont obtenu tous les éléments réglementaires (DAP) liés notamment au respect du bien-être animal encadrant la mise en œuvre des expérimentations sur ces espèces.

Synthèse de l'avis :

Un avis favorable : le projet est globalement recevable et bien détaillé. Le nombre d'individus à capturer a été calculé de manière à ne prélever qu'un nombre suffisant pour les analyses statistiques. Les espèces ont été choisies en fonction de leur écologie et de leur potentielles différences en terme de résistance aux contraintes hydriques, en veillant à éviter les espèces trop menacées (exemple *Iberolacerta*).

Le CSRPN demande aux auteurs si une mutualisation avec le projet d'aménagement du Pic du Midi de Bigorre est possible. En effet, ce projet d'aménagement prévoit la capture et la translocation de Lézards de Bonnal à partir de juin 2024, période qui pourrait correspondre à celle de cette demande de dérogation. Il serait potentiellement pertinent de réaliser les mesures souhaitées sur les animaux capturés dans le cadre du projet du Pic du Midi afin de limiter le dérangement au sein d'autre population de Lézards de Bonnal. Les demandeurs de ce projet d'aménagement prévoient de la capture au lasso également. Par ailleurs, ces animaux bénéficieront d'un suivi post-travaux, ce qui pourrait être intéressant également compte tenu d'une éventuelle mutualisation avec une étude scientifique pour certains individus. Le lieu de relâché des animaux sera par ailleurs différent du lieu de capture à cause des travaux mais restera à proximité du site de capture. Les auteurs de cette demande de dérogation sont invités à se coordonner avec les responsables des travaux du Pic du Midi afin de mutualiser les actions et d'éviter toute manipulation animaux vulnérables.

Par ailleurs, il est également demandé aux auteurs de saisir les données d'occurrence obtenues dans le cadre de cette étude dans la plateforme du SINP régional gérant les données herpétologiques (GeoNat'Occitanie).

AVIS : Favorable [X]	Favorable sous conditions []	Défavorable []
Présidence du CSRPN	[]	
Présidence du GT ERC/DEP	[X]	
Fait le : 24 juin 2024.	Noms : Jean-Louis Hemptinne et James Molina Signatures :	
	 	